



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question au Gouvernement n° 1158

Texte de la question

PROPOS D'UN RAPPEUR CONTRE LES FEMMES

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Guy Geoffroy. Ma question, à laquelle j'associe Alain Gest, la délégation aux droits des femmes et, s'ils le veulent bien, les membres de la mission d'évaluation sur les violences faites aux femmes - dont je salue le travail -, s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.

L'opinion publique est pour le moins choquée par certains propos d'un présumé artiste, un rappeur dont je ne veux pas faire la publicité en citant son nom. Bien que j'aie le texte entre les mains, je n'en citerai aucun extrait car il ne le mérite pas. Il incite tout bonnement à la haine, à la vengeance et même au meurtre à l'endroit des femmes, et ce alors que notre société s'interroge sur ses principes fondamentaux, au premier rang desquels l'égalité et le respect. Ce texte est un affront à la République, un danger pour la jeunesse et une incitation à la haine que nous ne pouvons pas accepter.

Le Gouvernement a déjà réagi par la voix de Mme la ministre de la culture et par la vôtre, madame la secrétaire d'État ; je souhaite donc que, devant la représentation nationale et les Français qui nous regardent, vous nous indiquiez la position du Gouvernement sur cet affront fait aux générations et aux femmes. Quelles décisions entendez-vous prendre suite à cette affaire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité. Une chanson d'une rare violence envers les femmes circule en effet librement, monsieur le député, sur l'Internet. Les paroles en sont inadmissibles et constituent une véritable incitation à la haine, voire au meurtre, à l'endroit des femmes. J'hésite à vous en citer des extraits tant elles sont effrayantes ("Non !" sur de nombreux bancs), et je ne le ferai pas.

M. Jean-Paul Bacquet. C'est déjà fait !

Mme Valérie Létard, secrétaire d'État. Je soutiens évidemment les associations qui ont réagi, comme je l'ai moi-même fait. Plusieurs personnalités politiques se sont également émues de ce que ce rappeur puisse se produire prochainement dans un festival.

À ce stade, il m'a semblé que l'urgence était de retirer cette chanson de l'Internet. Dès vendredi, les sites *Youtube* et *Dailymotion* ont été contactés, et l'accès à la vidéo a été restreint pour les mineurs. Mais ce n'est pas suffisant : nous souhaitons que la vidéo soit totalement retirée de la toile. À cette fin nous avons contacté les hébergeurs, lesquels hésitent sur le caractère illicite du contenu incriminé.

M. Patrick Ollier. Il faut légiférer pour l'interdire !

Mme Valérie Létard, secrétaire d'État. C'est bien dommage, car rien n'empêche un comportement citoyen. Je passe donc à l'étape suivante en demandant à la justice d'instruire cette affaire pour envisager d'éventuelles poursuites. L'objectif est de réunir tous les éléments afin de saisir le procureur de Paris dans les plus brefs délais, et de le faire avec succès. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) L'Internet est un espace de liberté formidable ; cependant il n'est pas une zone de non-droit ; c'est le message que le Gouvernement veut faire passer aujourd'hui. Il y va des frontières entre la liberté d'expression, la liberté de création artistique et le respect de nos lois républicaines. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1158

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er avril 2009